

Dans le cas où il en est utilisé sur le site, le solvant pétrolier neuf est stocké dans des fûts spécifiques constituant une enceinte étanche formant rétention.

UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

La politique environnementale de la société COFIROUTE fait l'objet d'une feuille de route émise au plus haut de la société.

Il y a lieu de préciser que la société COFIROUTE dispose des certifications ISO 14001 et ISO 9001. Parallèlement à cette feuille de route, un plan d'action visant les économies d'énergie a été mis en œuvre. Il porte notamment sur le suivi de consommation du parc de véhicules de chantier et routier, sur la poursuite du suivi mensuel des postes d'enrobage ainsi que sur la formation à l'éco-conduite des chauffeurs d'engins.

En conséquence ces orientations portent notamment sur:

- La définition d'une plateforme positionnée au barycentre des chantiers programmés et permettant leur réalisation depuis une seule installation dédiée à cet effet.
- L'économie des ressources dont les matières premières (granulats, bitumes, ...) par intégration d'agrégats d'enrobés
- La réduction de la consommation d'énergie fossile,
- La réduction de la facture énergétique liée aux transports en tous genres en privilégiant notamment le transport par fer,
- et d'une manière plus générale au sein de la société avec le remplacement chaque fois que cela est possible des appareils ou consommables en tous genres par des produits moins énergivores (ex des lampes à incandescence, véhicules hybrides ou micro-hybrides,...)

COUT DES MESURES DE PREVENTION

Mesures	Coûts €	Suivi	En faveur de										
			Milieu naturel terrestre	Milieu aquatique	Faune Flore	Qualité de l'Air	Odeur	Bruit	Transport	Déchets	Climat	Paysage	
Rétention en maçonnerie du stockage d'hydrocarbures	9 500	Conception		X									
Mesure des rejets atmosphériques (dans le mois suivant le démarrage)	2 000	Plan de surveillance des installations				X							
Mesures des émissions sonores	2 000	Plan de surveillance des installations	X					X					
Prélèvements et analyses d'eau	2 000	Plan de surveillance des installations		X									
Entretien du déshuileur	2 000	Plan de maintenance du site	X	X						X			

Mesures	Coûts €	Suivi	En faveur de										
			Milieu naturel terrestre	Milieu aquatique	Faune Flore	Qualité de l'Air	Odeur	Bruit	Transport	Déchets	Climat	Paysage	
Stockage et évacuation du solvant	1 000	Plan de maintenance Bordereau de suivi des déchets		X							X		
Création des fossés de collecte des eaux	6 000	Conception	X	X									
Élimination des déchets du site (hors perchlo)	9000	Bordereau de suivi de déchets	X	X							X		
Utilisation rationnelle de l'énergie	0	Conception exploitation										X	

Dans ce coût, ne figure pas le montant de l'installation du poste d'enrobage (montage/ démontage) euros. A noter également le cout d'entretien annuel du système de dépoussiérage (manches filtrantes à changer régulièrement et par anticipation)

Ce coût d'entretien annuel est de l'ordre de 20 000,00 €uros.

Soit un coût total relatif aux mesures de protection des milieux :

$$38\ 000,00 + 20\ 000,00 = 58\ 000,00 \text{ €uros}$$

8- MESURES DE SUIVI DU SITE

MESURES DE SUIVI EN COURS D'EXPLOITATION

Pendant l'exploitation de l'usine d'enrobés, les mesures de suivi suivantes seront mises en place :

- Réalisation d'une **mesure de rejets atmosphériques dans le mois suivant le démarrage** de l'usine,
- Réalisation d'une **mesure de bruit** en fonctionnement dans le mois suivant le démarrage en période diurne et nocturne,
- Contrôle électrique de l'installation après le montage de l'usine d'enrobés,
- Réalisation d'une **mesure de suivi de la qualité** des eaux en cours d'exploitation et en cas de pollution même mineure sur le site.

9-CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE EN FIN D'EXPLOITATION

L'ORIGINE DE LA PLATEFORME

La plateforme d'ALLAINES a été créée dans le cadre de la construction de l'autoroute A 10.

Son périmètre est intégré dans le patrimoine concédé à la société COFIROUTE.

C'est à ce titre que la société COFIROUTE va mettre à disposition cette plateforme pour la réalisation de ses chantiers de gros entretiens.

LA FIN DES TRAVAUX

Au terme des travaux pour lesquels l'installation aura été mise en place, la société COFIROUTE adressera à Monsieur le préfet d'Eure et Loire un dossier de cessation d'activité prenant en compte les dispositions exposées ci-après, proposées à Monsieur le Maire DU PUISET et qui ont recueilli leur avis favorable (copie du courrier en annexe du Dossier 1)

L'emplacement occupé par l'installation et les stocks de matériaux sera rendu propre et dégagé de tout vestige lié à l'activité du poste :

- le sol et les abords seront débarrassés de toute trace liée à l'activité précédente,
- les bacs de rétention seront nettoyés et les matériaux éventuellement souillés ou pollués résultant de ce nettoyage seront évacués vers une filière appropriée.
- les résidus d'exploitation, de laboratoire et les déchets divers seront évacués vers un lieu de traitement spécialisé,
- les résidus des stocks de granulats seront également évacués.

EVACUATION DES PRODUITS DANGEREUX ET DES DÉCHETS

Les produits polluants et les déchets restant sur le site en fin d'exploitation seront évacués et traités (recyclage, élimination, stockage sécurisé en Centre d'Enfouissement Technique, etc.) dans les filières autorisées au titre du code de l'environnement pour la prise en charge et le traitement des déchets.

DÉMANTELEMENT DES MATÉRIELS ET DES BÂTIMENTS

A défaut d'être vendus en l'état, les matériels seront déposés, puis revendus sur d'autres sites ou recyclés dans les filières autorisées au titre du Code de l'Environnement pour la prise en charge et le traitement des déchets.

Les matériaux de construction (béton, masse métallique, etc.) seront évacués et recyclés.

DÉPOLLUTION DES SOLS

En fin d'exploitation, la société utilisatrice fera procéder à un diagnostic de la qualité des sols restitués sur demande du Préfet.

L'état du sol actuel (initial) sera à rapprocher de l'état du sol à restitution. La société utilisatrice enlèvera toute pollution complémentaire du fait de son exploitation.

SURVEILLANCE DU MILIEU

En cas de pollution des sols, la société utilisatrice pourrait avoir à mettre en place un suivi de la qualité des eaux et des sols, conformément aux exigences du Préfet.

RÉINSERTION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT

Les déchets, gravats, masses métalliques, matériels, etc. seront évacués et traités dans les filières autorisées au titre du code de l'environnement pour la prise en charge et le traitement des déchets.

10-ANALYSE DES METHODES EMPLOYEES
POUR L'ESTIMATION DES INCIDENCES ET
DIFFICULTES RENCONTREES

L'évaluation des conséquences du projet sur l'environnement a été effectuée par :

- le recueil des connaissances et des données de terrain sur le site et ses abords (état initial de la présente étude),
- la comparaison des caractéristiques du projet avec l'état initial.
- l'utilisation des dossiers d'étude d'incidences pour les autorisations provisoires.

REDACTION DE L'ETAT INITIAL

Le recueil des connaissances et des données qui composent l'état initial de l'étude a été réalisé à partir de plusieurs types de sources :

- consultation des administrations et organismes compétents,
- recherche dans la bibliographie existante.
- accompagnement par une société en charge de l'exploitation de centrale d'enrobage

ORGANISMES CONSULTES

Certaines informations ont été recueillies auprès des administrations et services compétents suivants notamment sur leur portail de consultation en ligne :

- le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) d'Eure et Loire, pour les monuments historiques et le site classé,
- le SRA (Service Régional de l'Archéologie) pour le patrimoine archéologique,
- la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de la Région Centre pour les zonages naturels,
- les concessionnaires de réseaux (ERDF, France Telecom...),
- le Service Central de Météorologie en ligne,
- les services du cadastre en ligne.

BIBLIOGRAPHIE

Les sites suivants ont été consultés :

- www.prim.net, site du MEDDTL pour la prévention des risques majeurs,
- www.argiles.fr, www.bdcavite.net, www.inondationsnappes.fr, pour la cartographie des risques naturels,
- www.infoterre.brgm.fr pour la consultation de la Banque du Sous-Sol (BSS),

- www.ars.centre.sante.fr pour les périmètres de protection de captage,
- www.centre.developpement-durable.gouv.fr/, site de la DREAL Centre, pour les données sur la protection des milieux naturels, base données SIG CARMEN
- www.recensement.insee.fr, site de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques, pour les données démographiques,
- Météorage pour l'analyse du risque foudre.

MISE EN EVIDENCE DES INCIDENCES DU PROJET

La connaissance des caractéristiques du projet est essentielle pour en déterminer les conséquences sur l'environnement. Ces caractéristiques ont été communiquées par le pétitionnaire et exposées dans le titre "Organisation de l'exploitation". Les données recueillies sont reportées sur des documents cartographiques thématiques (servitudes, biologie, etc.) afin de mettre en évidence les interactions avec le projet.

La confrontation des caractéristiques du projet avec les données de l'état initial permet l'évaluation proprement dite des impacts au regard des connaissances sur chaque thème traité.

Concernant les thématiques géologie-hydrogéologie, hydraulique et faune-flore, les impacts et mesures ont été traités par les bureaux d'études concernés.

DIFFICULTES RENCONTREES

Aucune difficulté particulière n'a été rencontrée lors de la réalisation de cette étude d'incidence.

**ANNEXE : PLAN DE CIRCULATION ET DE
GESTION DES EAUX**

